



COSME

Réseau communautaire
en santé mentale

RAPPORT ANNUEL
2018-2019



Ce rapport illustre l'essentiel des activités menées par le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

Il a été présenté à l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2019 tenue à l'hôtel Le Dauphin, à Drummondville.

cosme.ca
info@cosme.ca
ou reseaucosme@gmail.com

991, rue Champflour, local 214
Trois-Rivières (Québec)
G9A 1Z8

Sommaire

Présentation du COSME	3
Mot de la présidence	4
Conseil d'administration	5
Personnes ressources	7
Activités de l'année	8
Liens et participations	13
Financement et revendications	16
Communication	18
Remerciements	20

Rédaction et révision : Charles Rice, Claude Saint-Georges et Aurélie Le Caignec
Mise en page et graphisme : Aurélie Le Caignec

Les termes employés pour désigner des personnes sont au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

Présentation du COSME

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a été créé en 2012.

Il s'est donné pour mission d'unifier l'ensemble des organismes communautaires de la santé mentale du Québec. Le COSME a obtenu son incorporation en 2015. Font partie du COSME, neuf regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale :

- Capitale nationale
Agir en santé mentale
- Estrie
RRCSME
- Lanaudière
ROCASML
- Laval
COSML
- Mauricie-Centre-du-Québec
ROBSM 04-17
- Montérégie
ROCSMM
- Montréal
RACOR en santé mentale
- Outaouais
ROCSMO
- Saguenay-Lac-Saint-Jean
ARACSM 02



Les regroupements régionaux de la santé mentale, membres du COSME, représentent 255 organismes communautaires, soit près des deux tiers des organismes reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le COSME est membre de :



Mot de la présidence

Devenons un acteur central des transformations à venir

Les enjeux de santé mentale agitent à nouveau l'espace médiatique et il y a lieu de s'en réjouir. La couverture qui en est faite rejoint les préoccupations que nous avons maintes fois formulées, à savoir que la santé mentale demeure le parent pauvre de notre système de santé et de services sociaux et que les gouvernements qui se succèdent ne lui accordent pas l'importance qu'elle doit avoir pour la société québécoise.



Nous réclamons un virage communautaire des services de santé mentale au Québec et nous sentons de plus en plus l'opinion publique se ranger de notre côté. Notre cible sera le prochain Plan d'action en santé mentale prévu pour l'an prochain et les gestes que nous avons initiés nous placent très favorablement sur l'échiquier sociopolitique.

Encore cette année, nous avons produit des études et des analyses qui ont alimenté le milieu de la santé mentale. Nous avons diffusé un Appel aux partis politiques dans le cadre de la campagne électorale de l'automne dernier. Nous avons produit une étude sur l'état de nos relations avec nos partenaires du réseau public. Cette étude fut bien accueillie par les responsables de la santé mentale des centres intégrés à la Table nationale de coordination en santé mentale, dépendances et itinérance du ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous avons senti que ces actions augmentent la crédibilité du COSME aux yeux de nos partenaires et auprès des autorités gouvernementales et des élus.

Les assises du COSME sont dans les régions. Suivant le vœu exprimé par notre assemblée générale l'an dernier, nous avons entrepris dans dix régions une démarche de consultation/mobilisation en vue de mettre à jour les 35 propositions du COSME pour améliorer la santé mentale des Québécoises et Québécois. Ces propositions sont en quelque sorte l'acte fondateur de notre organisation qui se définit d'abord et avant tout comme un mouvement d'action et de transformation sociale. Il faut se réjouir de cette démarche qui fera de notre plateforme de revendications un document vivant et moderne et qui témoignera de la vitalité de notre réseau.

En cours d'année, nous avons tendu la main aux autres organisations nationales en santé mentale et nous avons consolidé nos liens avec le mouvement des personnes handicapées et celui de l'action communautaire autonome.

À l'heure où la santé mentale devient un enjeu incontournable pour le gouvernement, le COSME souhaite que l'action communautaire en santé mentale s'affirme à nouveau comme acteur central des transformations à venir. En effet, il est grand temps que le mouvement que nous représentons reprenne sa place et son influence dans le milieu de la santé mentale.

Conseil d'administration

Siègent au conseil d'administration les représentants des neuf regroupements du Réseau communautaire en santé mentale. Sur la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, le COSME a tenu six réunions de son conseil d'administration.

- le 26 avril 2018, pour un CA spécial sur le fonctionnement démocratique au COSME, à Trois-Rivières ;
- le 13 juin 2018, pour l'élection des membres du comité de direction, à Trois-Rivières ;
- le 28 août 2018, par visioconférence ;
- le 14 novembre 2018, par visioconférence ;
- le 4 février 2019, par voie électronique pour autoriser la demande annuelle au PSOC ;
- le 20 février 2019, par visioconférence.

Conseil d'administration du 13 juin 2018 à Trois-Rivières. De gauche à droite : Aurélie Le Caignec, personne ressource, COSME ; Claude Saint-Georges, personne ressource, COSME ; Gina Bergeron, COSML, Laval ; Gabrielle Brind'Amour, ROCSMM, Montérégie ; Robert Boivin, ROCSMM, Montérégie ; Lise Campeau, ROCSMM, Montérégie ; Charles Rice, AGIR, Québec ; Hélène Tessier, ROCSMO, Outaouais ; Cynthia Tardif, ARASCM, Saguenay-Lac-Saint-Jean ; Ulrique Cullin, ROCSMO, Outaouais ; Yves Blanchette, ROBSM, Mauricie - Centre-du-Québec.



Modification aux règlements généraux

Une assemblée générale extraordinaire, tenue le 13 juin 2018, a permis de procéder à un changement aux règlements généraux du COSME. Le nombre d'administrateurs du conseil d'administration, qui était de six, passe à neuf pour permettre à chacun des regroupements membres de pouvoir siéger officiellement aux instances du COSME.

Comité de direction

Le COSME fonctionne avec un comité de direction qui s'assure de faire avancer les dossiers en cours. La préparation des réunions du conseil d'administration, des délégations auprès d'organismes et ministères, de même que les projets d'avis, de lettres et de documents font l'objet de nombreux échanges par courriel et conférences téléphoniques.

Le comité de direction du COSME est formé de :

- Charles Rice - AGIR, Québec - président.
- Cynthia Tardif - ARASCM, Saguenay-Lac-Saint-Jean - vice-présidente jusqu'au 31 décembre 2018, remplacée par Caroline Dubé - ARACSM, Saguenay-Lac-Saint-Jean - vice-présidente depuis le 20 février 2019.
- Yves Blanchette - ROBSM, Mauricie-Centre-du-Québec - trésorier-secrétaire.

Personnes ressources

Le COSME s'est adjoint les services de cinq personnes ressources au cours de l'année 2018-2019.

De manière récurrente :

- Claude Saint-Georges contribue à la préparation et à la rédaction de documents d'analyse, de projets de prise de position, de communications aux partenaires et instances gouvernementales. Il fournit un soutien à la présidence et au comité de direction.
- Aurélie Le Caignec agit comme responsable des communications depuis octobre 2017. Elle offre un soutien à la préparation des documents de communication, assure la coordination graphique et s'occupe de la gestion des réseaux sociaux, du site Internet et des infolettres. Elle prépare les convocations et les procès-verbaux des instances du COSME et assure les communications avec les membres.

De manière ponctuelle :

- Guy Châteauneuf a réalisé en hiver 2018 l'enquête sur les rapports entre les regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale et les directions de la santé mentale et dépendances des centres intégrés. Le COSME l'a mandaté pour assurer un suivi à la publication de l'enquête.
- Audrey D'Anjou a réalisé le graphisme de l'Appel aux partis du COSME publié durant la campagne électorale.
- Richard Fecteau a facilité en mars 2019 les liens du COSME avec le cabinet de la ministre de la Santé et des Services sociaux, les porte-paroles de la santé des trois partis d'opposition et la Commission parlementaire de la santé et des services sociaux.

Activités de l'année

Un Appel du COSME pour la santé mentale durant la campagne électorale à l'automne 2018

Le COSME a publié un Appel pour la santé mentale destiné aux partis politiques faisant campagne lors de l'élection québécoise de novembre 2018.



Les besoins en santé mentale ne doivent pas être ignorés des partis politiques comme ils le sont habituellement en campagne électorale au Québec. Faute d'engagements dans le passé, la réponse aux besoins en santé mentale a stagné d'un gouvernement à l'autre, a souligné le COSME.

Malgré nos efforts répétés auprès des partis et des médias, le thème de la santé mentale ne s'est pas imposé durant la campagne électorale. C'est plutôt dans les suites de l'élection et de l'arrivée d'un nouveau gouvernement que la question de la santé mentale est devenue une préoccupation affirmée des partis représentés à l'Assemblée nationale.

La campagne autour de l'Appel aux partis a permis d'augmenter la visibilité du COSME sur les réseaux sociaux. La campagne du COSME fut aussi marquée par la publication d'une lettre d'opinion de Charles Rice dans le Huffington Post et par l'utilisation par des journalistes de données publiées dans l'Appel.

Pour prendre la mesure de la réalité, l'Appel du COSME fournit quelques indices :

- 5 % de la population mondiale en âge de travailler est atteinte d'un trouble grave de santé mentale;
- 15 % vit avec une condition moins sévère mais qui occasionne de la détresse et des difficultés d'adaptation;
- Pour la majorité des Québécois ayant des problèmes importants de santé mentale, l'aide sociale est généralement la seule source de revenus, étant donné que de 80 % à 90 % d'entre eux sont sans emploi;
- Les problèmes de santé mentale sont en croissance chez les travailleuses et les travailleurs et sont devenus le premier motif d'absence du travail;
- 75 % des troubles mentaux apparaissent avant 25 ans.

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a formulé sept recommandations à l'intention des partis politiques. Chacune d'entre elles a fait l'objet d'illustrations publiées sur nos réseaux sociaux :

- hausser progressivement les dépenses en santé mentale de 6 à 8 % des dépenses de programme du MSSS, ce qui équivaudra à terme à un relèvement de 250 millions de dollars annuellement;

- hausser de 22 millions le financement de base des 450 organismes communautaires en santé mentale pour atteindre la cible du 10 % des dépenses en santé mentale qui leur a été promise depuis 2005;
- assurer la parité de l'indexation annuelle des organismes communautaires avec celle du réseau public;
- mettre en place dans toutes les régions du Québec des services intégrés de santé mentale à l'intention des jeunes québécois, en collaboration avec les organismes communautaires et les organismes jeunesse;
- augmenter de 12 000 le nombre de logements sociaux pour les personnes ayant un problème de santé mentale, parce qu'être bien logé est un élément fondamental de leur rétablissement, de leur intégration et de leur participation sociale;
- mettre en place des services universels et gratuits de psychothérapie et autres formes de soutien parce que plus de la moitié des Québécoises et Québécois ayant des problèmes psychologiques ont des besoins d'aide non comblés de thérapie ou de counseling;
- développer des ressources d'intégration dans le milieu régulier du travail, y compris l'accès au travail à temps partiel, et soutenir l'accès aux études pour les personnes ayant des troubles de santé mentale.



Ces recommandations du COSME nous paraissent essentielles pour améliorer les conditions de vie des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale. Alors que la croissance des besoins en santé mentale ne fait plus de doute, il est temps de faire de la santé mentale une priorité gouvernementale.

Une consultation nationale pour revoir les grandes orientations du COSME

Lors de l'assemblée générale du COSME, en avril 2018, a été votée une résolution en vue d'entreprendre une consultation nationale pour réviser le document des 35 propositions adoptées en 2013. Dix regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale ont tenu cet hiver des activités de réflexion en préparation de la rencontre nationale du 25 avril 2019 à Drummondville. On évalue que plus de 250 personnes ont participé à cet exercice de consultation.

2019, une année favorable pour la santé mentale ?

La mise à jour des 35 propositions du mouvement communautaire en santé mentale survient

alors que le gouvernement annonce de grandes activités de consultation nationales et régionales sur la santé mentale et que le Plan d'action en santé mentale 2015-2020 arrive à échéance.

Doit-on voir un indice favorable au fait que la nouvelle ministre de la Santé et des Services sociaux reconnaît que la santé mentale est le parent pauvre du système de santé et qu'elle annonce que la santé mentale sera une priorité gouvernementale ? Les trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale partagent également l'importance de prioriser la santé mentale.

Pour sa part, le COSME s'est exprimé publiquement pour réclamer la tenue d'une large consultation et d'une vaste mobilisation pour s'attaquer aux défaillances du système de santé et pour répondre adéquatement aux besoins en santé mentale de la population québécoise.

L'objectif visé par l'adoption d'un consensus autour d'une version révisée des 35 propositions sera d'en faire une référence majeure lors des prises de position, des mobilisations et des actions du mouvement communautaire en santé mentale.

Rencontre de consultation tenue en Montérégie le 27 novembre 2018 à l'initiative du ROCSMM. Les participants étaient invités à se prononcer sur les 35 propositions du COSME.



La publication d'une étude sur la collaboration entre les regroupements régionaux et les centres intégrés

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a obtenu, à l'été 2018, un appui de la Direction de la santé mentale du MSSS pour mener une étude sur les relations de collaboration entre les centres intégrés (CI) et les regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale au Québec. Guy Châteauneuf a été mandaté par le COSME pour mener cette étude. Cette dernière a été publiée en mars 2019.

Faits saillants

Les résultats montrent une participation exceptionnelle au sondage qui fut transmis pour les fins de l'étude. La totalité des 21 centres intégrés et des 15 regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale ont répondu au questionnaire.

Les données recueillies indiquent que des rapports de collaboration entre les CI et les regroupements sont présents dans toutes les régions. La majorité des CI, soit 81 %, considèrent la

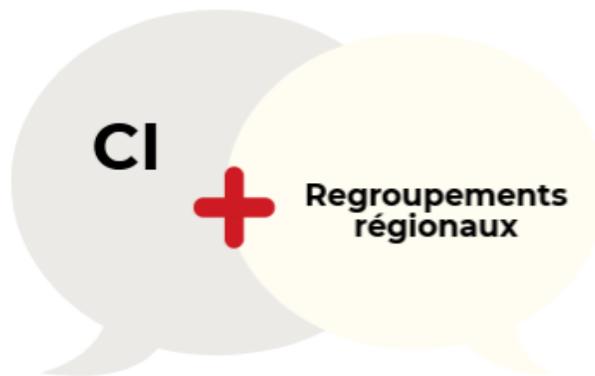
collaboration satisfaisante tandis que, parmi les regroupements, le degré de satisfaction baisse en moyenne à 53 %.

Les CI tout comme les regroupements évoquent plusieurs innovations et réussites dans leurs relations mutuelles. La perception des difficultés de relation diffère cependant selon le point de vue des CI ou des regroupements. Les CI font état de peu d'insatisfaction, tandis que les regroupements ont généralement des perceptions mitigées de leurs rapports avec leur centre intégré.

Pistes d'amélioration des relations

À la fois les regroupements et les CI souhaitent l'intensification de leurs relations. On évoque une augmentation de la fréquence des rencontres, la convenue d'un cadre statutaire, l'ouverture de nouveaux champs de collaboration. Du côté des regroupements, on souhaite être davantage consultés et pas uniquement informés des actions et projets des centres intégrés.

La situation s'avère complexe pour les cinq CIUSSS de Montréal et les trois CISSS de la Montérégie qui n'ont pas en vis-à-vis un regroupement formel représentant les organismes communautaires en santé mentale de leur territoire.



La question du financement des regroupements

L'étude confirme que la majorité des regroupements disposent d'un budget inférieur à 20 000\$ et qu'il existe une corrélation entre le niveau de financement des regroupements et l'intensité de leurs relations avec les centres intégrés.

De gauche à droite : Guy Châteauneuf, auteur de l'étude, Charles Rice, président du COSME et le Dr André Delorme, directeur des services de santé mentale et de psychiatrie légale au ministère de la Santé et des Services sociaux.



En conclusion

Le résultat de l'étude a été présenté par Charles Rice, président du COSME et Guy Châteauneuf lors d'une rencontre des directions de la santé mentale et dépendances des centres intégrés en février 2019.

Maintenant disponible sur notre site Internet, l'étude donnera lieu à des échanges entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) et le Réseau Avant de craquer pour explorer des suites à donner.

Le rehaussement du financement des regroupements devrait être considéré par les centres intégrés afin qu'ils disposent des moyens d'assumer pleinement leur rôle, dont celui du développement de la collaboration entre le réseau public et le milieu communautaire.

Liens et participations

L'arrivée d'un nouveau gouvernement à Québec

Le COSME a pris rapidement contact avec les nouveaux élus à l'Assemblée nationale, dont la ministre de la Santé et des Services sociaux Danielle McCann et les porte-paroles en santé des trois partis d'opposition.



Dans des lettres adressées à la ministre McCann et aux représentants des trois oppositions, le président Charles Rice salue leur ouverture à faire de la santé mentale une priorité.

Dans son message, le COSME a réclamé la tenue d'une large consultation en vue de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour pallier les multiples défaillances dans l'organisation et l'accessibilité aux soins et services en santé mentale.

Peu importe la forme que prendront les futures démarches de consultation et de mobilisation, des gestes peuvent être posés dans l'immédiat. Le COSME en propose trois qui sont à portée immédiate du gouvernement.

- Les montants affectés à la santé mentale ne s'élèvent plus qu'à 5,9 % des dépenses de programme du MSSS. Un important rehaussement des ressources consacrées à la santé mentale est attendu,
- Le MSSS ne disposant pas d'une autorité désignée pour l'ensemble de son action en santé mentale, il se dégage une impression de dispersion et d'incohérence. Il serait temps selon nous de créer un poste de sous-ministre responsable du programme de santé mentale, dépendances et itinérance dont le mandat serait de coordonner l'action ministérielle dans toutes ses dimensions psychosociales et médicales. Ce sous-ministre aurait également la responsabilité de coordonner l'action de divers ministères concernés par la santé mentale, dont la Solidarité sociale, le Travail, l'Éducation et la Justice.
- Près de 450 organismes communautaires oeuvrent en santé mentale au Québec. Le Plan d'action en santé mentale 2015-2020 les désigne comme des partenaires essentiels. La situation de ces organismes devient intenable en raison des faibles indexations de leur financement et considérant qu'ils ont été largement ignorés dans la répartition des nouvelles allocations du ministère. Les prochains crédits du MSSS devraient prévoir un relèvement significatif de leur financement.

Plusieurs rencontres et échanges ont été initiés auprès de la ministre et des trois partis d'opposition afin de faire connaître les revendications du COSME et d'établir des canaux de communications permanents.

Le président du COSME Charles Rice a rencontré la nouvelle ministre Danielle McCann lors d'une activité de l'OPHQ en décembre 2018. Ça valait bien un selfie !



Une première rencontre des organismes nationaux du communautaire en santé mentale

À l'initiative du président du COSME, Charles Rice, une rencontre des organismes nationaux représentatifs du mouvement communautaire en santé mentale a eu lieu le 7 février 2019 dans les locaux du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale à Montréal.

La rencontre, animée par Caroline Toupin, directrice générale du Regroupement québécois de l'Action communautaire autonome (RQ-ACA) réunissait des représentantes et représentants de l'AGIDD-SMQ, du RRASMQ, du mouvement Avant de Craquer, du Mouvement Santé mentale Québec et de l'Association des centres d'écoute téléphonique.

Cette première depuis de nombreuses années s'est déroulée très amicalement et il s'est dégagé une volonté de se rapprocher et de construire des liens alors que sont annoncées d'importantes consultations gouvernementales sur la santé mentale. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu en septembre prochain.

Les échanges avec le mouvement des personnes handicapées et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le COSME a poursuivi sa participation aux rencontres multilatérales organisées par l'Office des personnes handicapées (OPHQ) avec les regroupements nationaux que sont l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH), l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) et la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN). S'est ajouté au groupe en cours d'année la Fédération québécoise de l'autisme.



Le COSME a de nouveau participé à sa rencontre annuelle avec le président et la directrice générale de l'OPHQ où les enjeux et le rôle de l'Office concernant la santé mentale sont abordés.

Le collectif des cinq organismes, qui a été formé à l'initiative du COSME en 2017, tient des échanges fréquents pour se concerter en vue d'échanges avec l'OPHQ et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le COSME a été le signataire d'une lettre conjointe adressée au nouveau ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), M. Jean Boulet, qui demande de rendre publique la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées qui aurait déjà dû être produite en 2013. Dans ses échanges avec le MTESS et l'OPHQ, le COSME a réclamé qu'un volet majeur des politiques gouvernementales d'intégration en emploi soit consacré aux besoins particuliers des personnes ayant un problème de santé mentale.

Le COSME participera aux consultations sur la Politique nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées dont la publication, annoncée par le ministre Jean Boulet, est prévue pour l'été 2019.

Un comité conjoint sur l'accès au programme de revenu de base

Le COSME et ses partenaires du mouvement des personnes handicapées ont obtenu l'an dernier que soit formé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale un comité conjoint sur l'accès au programme de revenu de base.

Le principal enjeu en discussion concerne les contraintes et entraves bureaucratiques qui restreignent l'admissibilité au statut de personne ayant des contraintes sévères à l'emploi. C'est ce statut, rappelons-le, qui donne droit aux allocations de Solidarité sociale et au nouveau programme de Revenu de base. Le COSME a soutenu et démontré dans ses mémoires et correspondances avec le MTESS que de nombreuses personnes ayant des problèmes de santé mentale sont lésées dans leur droit de recevoir les prestations du programme de solidarité sociale.

Charles Rice et Yves Blanchette représentent le COSME à ce comité qui doit produire son rapport en 2019.

Le COSME entendu en commission parlementaire

Toujours dans ce même dossier, rappelons que Charles Rice et Claude Saint-Georges, personne ressource au COSME, présentaient en commission parlementaire en avril 2018 un mémoire sur le projet de loi 173, visant principalement à instaurer un revenu de base pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi. Cette audition avait permis d'exposer aux parlementaires le lien démontré par les études épidémiologiques entre la prévalence de la pauvreté et les problèmes de santé mentale qui affectent la population du Québec. Un lien que le COSME s'attache à faire valoir depuis sa fondation.



Financement et revendications

Le Programme PSOC

Le COSME a écrit au ministre des Finances, M. Éric Girard et à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, en février 2019, pour réclamer un relèvement significatif de l'indexation annuelle au PSOC.

Les recherches du COSME ont démontré l'appauvrissement progressif des organismes communautaires soutenus par le PSOC. Nous avons surtout cherché à alarmer le gouvernement québécois au fait que le mode d'indexation des organismes communautaires de la santé et des services sociaux conduit à leur asphyxie progressive et rend de plus en plus difficile leur capacité à réaliser leur mission.

Le COSME a demandé au gouvernement québécois d'annoncer un rattrapage et par la suite la parité de la hausse du financement de base des organismes communautaires avec l'indexation des coûts salariaux du réseau public. Un montant de 32 millions en deux ans assurerait la parité avec le réseau public.

Le 21 mars 2019, le COSME a assisté au dévoilement du budget 2019-2020 du gouvernement québécois. Au chapitre des bonnes nouvelles, un rehaussement de 35 millions au programme PSOC est annoncé. Le détail concernant les organismes communautaires en santé mentale est à venir. Il faut se féliciter des efforts de mobilisation auxquels le COSME a contribué sur ses propres bases mais aussi dans le cadre de la campagne Engagez-vous pour le communautaire dont nous avons fait la promotion.



Le financement des organismes communautaires en santé mentale

Le COSME s'est adressé au ministre Gaétan Barrette et à la ministre Lucie Charlebois en mai 2018 pour demander un relèvement du financement des organismes communautaires en santé mentale.

Nous leur avons signalé que la hausse du budget du PSOC des dernières années n'a que très peu profité aux 450 organismes communautaires en santé mentale. Nous leur avons rappelé que depuis 2005 le ministère promet d'affecter 10 % du budget de la santé mentale aux organismes communautaires. Les derniers chiffres montrent un recul constant relativement à la cible promise.

Nous avons aussi démontré que le financement des regroupements régionaux en santé mentale comporte de graves écarts et qu'il s'avère globalement insuffisant pour exercer leur mission.

Le financement du COSME

Le COSME a pu obtenir pour la première fois une subvention annuelle du PSOC en 2017. En 2018-2019, la subvention reçue s'est élevée à 31 496 \$.

Notre demande PSOC pour 2019-2020 s'élève à 168 300 \$, ce qui correspond au financement standard d'organismes nationaux de même catégorie que la nôtre et permettrait de recruter deux personnes à la permanence.

La Direction des services de santé mentale et de psychiatrie légale du ministère de la Santé et des Services sociaux a accordé cette année au COSME une subvention non récurrente de 30 000\$ pour financer notre étude sur la collaboration entre les regroupements d'organismes communautaires en santé mentale et les centres intégrés.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a aussi accordé au COSME une subvention de 5000\$ à même son enveloppe discrétionnaire.

Communication

En 2018-2019, les outils de communication du COSME gagnent en maturité. L'organisme s'appuie sur des analyses et des données chiffrées pour étayer son argumentaire. Ce qui constitue une des grandes forces de ses messages, comme nous avons pu le constater lors de la publication de l'Appel pour la santé mentale durant la campagne électorale.

Une première campagne à large diffusion

À l'automne 2018, le COSME a publié son Appel pour la santé mentale, afin de faire un état des lieux de la question de la santé mentale dans la société québécoise et interpeller les candidats à l'élection provinciale, et plus largement la population, sur ce que nous considérons devoir être une priorité gouvernementale. Le document, ainsi que les illustrations qui s'y rattachent, ont fait l'objet de multiples partages sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) grâce à nos membres et ont permis d'accroître la visibilité du COSME auprès des politiciens, des journalistes et des professionnels du milieu de la santé et du communautaire.

Une page Facebook dynamique

La page Facebook du COSME est régulièrement alimentée par des suggestions d'articles parus dans la presse sur les enjeux de santé mentale, par le relais de prises de position du milieu communautaire et par des productions propres à l'organisme (analyses issues de notre site, infographies). Encore cette année, on peut constater une progression marquée du nombre d'abonnés sur la page, par rapport à l'année précédente, avec des pics de croissance lorsque nous relayons nos propres documents.

Nos bons coups :

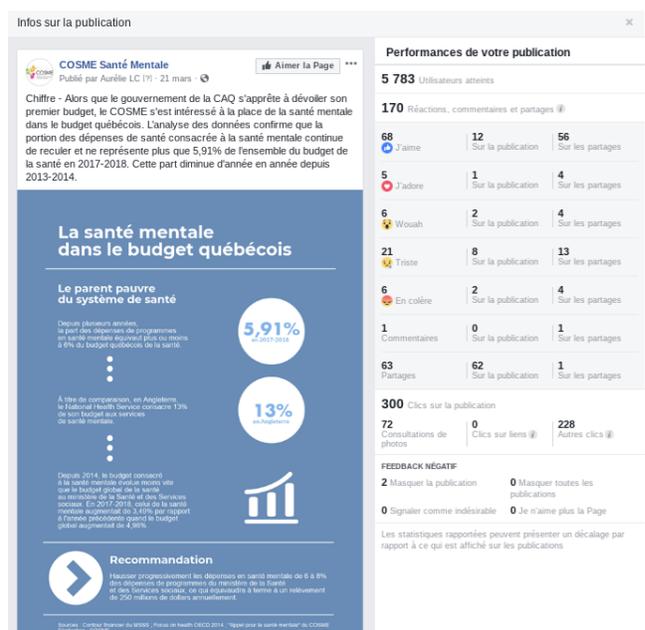
- L'Appel pour la santé mentale
- L'infographie sur le 5,9% des dépenses de programmes au MSSS

Nos abonnés :

- 664 abonnés au 1^{er} avril 2018 - 845 abonnés au 31 mars 2019
- 663 J'aime au 1^{er} avril 2018 - 829 J'aime au 31 mars 2019

Notre rythme de publication ;

- 4 à 5 publications par semaine



Un compte Twitter en démarrage

Le COSME a profité du lancement de l'Appel pour la santé mentale à l'automne 2018 pour réactiver son compte Twitter et l'alimenter plus régulièrement, surtout lors de la diffusion de données et d'analyses propres à l'organisme.

Notre bon coup :

- L'infographie sur le 5,9% des dépenses de programmes au MSSS

Notre audience :

- 79 abonnés au 31 mars 2019

Un site Internet pour nos actualités

Sur l'année, nous avons produit cinq textes afin de rendre plus visibles nos activités à l'externe et relayer nos productions sur les réseaux sociaux :

- un article sur l'intervention du COSME en commission parlementaire sur le PL173 ;
- un retour sur l'assemblée générale 2018 et les nominations au comité de direction ;
- une présentation de l'Appel pour la santé mentale lors de la campagne électorale ;
- une analyse du budget 2019-2020 du point de vue de la santé mentale ;
- une présentation de l'étude sur la collaboration entre les regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale et les centres intégrés.

Des infolettres pour nos membres

Nous avons poursuivi la production d'infolettres grâce à l'outil MailChimp afin principalement d'informer nos membres sur les différentes activités du COSME. À ce jour, nous avons transmis trois bulletins de nouvelles à l'intention de nos membres (30 destinataires) et deux bulletins spéciaux pour les regroupements membres et non-membres du COSME dans le cadre des activités de concertation autour des 35 propositions.

Les audiences sont bonnes et nous encouragent à poursuivre le travail engagé :

- entre 48 % et 68 % d'ouverture de courriel ;
- entre 22 % et 32 % de clics sur les liens dans les courriels envoyés.

L'outil Zoom pour les visioconférences

Le COSME étant un regroupement à échelle provinciale, il est apparu primordial de se munir d'un moyen de communication adéquat afin de faciliter les échanges entre ses membres. Depuis août 2018, l'organisme utilise les services de visioconférence Zoom, en grande partie pour les réunions de son conseil d'administration.

Remerciements

Le COSME remercie le ministère de la Santé et des Services sociaux pour son soutien financier durant l'année 2018-2019. En particulier, nous tenons à souligner le soutien amical du Dr André Delorme et de M. Jocelyn Châteauneuf, de la Direction des services en santé mentale et en psychiatrie légale du MSSS.



Nous remercions chaleureusement nos membres pour leur participation active et leur mobilisation au cours de l'année tout comme nous avons apprécié les encouragements et la solidarité manifestés à notre endroit par nos partenaires du milieu communautaire.

Enfin, nous tenons à remercier plus spécifiquement Cynthia Tardif, qui occupait la vice-présidence du COSME, et Alice Charasse, qui occupait le poste de secrétaire jusqu'à l'année dernière, pour leur engagement auprès de l'organisme.



cosme.ca
info@cosme.ca
ou reseaucosme@gmail.com

991, rue Champflour, local 214
Trois-Rivières (Québec)
G9A 1Z8